



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER

Absent : Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-077 AMENAGEMENT DE LA RD7 TRANCHE 2023-2024

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 21-125 du 21 octobre 2021 autorisant le Maire à lancer une procédure adaptée pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant que la phase PRO étant finalisée, la commune doit lancer un appel d'offres pour les travaux relatifs à la tranche 2023-2024. L'estimation financière présentée par le Maître d'œuvre est de 924 490€ HT, soit 1 109 388€ TTC dont 758 890€ HT (910 668€ TTC) à la charge de la commune de Bernières-sur-Mer ; la différence étant financée par le Département du Calvados.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offre pour la passation des marchés de travaux pour la tranche 2023-2024 relative à l'aménagement de la RD7, et de signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Département du Calvados au titre de l'APCR+ pour les années 2023 et 2024, soit 75 000€ par année, ainsi que tous organismes susceptibles de participer financièrement au coût des travaux dans la limite de 80% du montant HT des travaux subventionnables, comme l'Etat dans le cadre du CRTE.

Vote : Pour : 16

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20220922-22-077-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI